**PROCÈS-VERBAL** de la réunion extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Clermont, tenue à l'Hôtel de Ville, le lundi 29 août 2016 à 18 h 30.

## 1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Sont présents : M. Éric Maltais, conseiller

M. Luc Cauchon, conseiller

M. Jean-Marc Tremblay, conseiller

M. Réal Asselin, conseiller

Mme Solange Lapointe, conseillère M. Bernard Harvey, conseiller

Sous la présidence de Monsieur le maire Jean-Pierre Gagnon

Étaient également présents :

Mme Brigitte Harvey, directrice générale

M. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics

M. Nicolas Savard, directeur des loisirs

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR RÉSOLUTION NO. 10867-08-16

Les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour adressé précédemment.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER BERNARD HARVEY ET DÛMENT RÉSO-LU QUE l'avis de convocation ainsi que l'ordre du jour transmis soient adoptés.

- 1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum.
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 août 2016.
- 4. Appel d'offres et soumissions

Remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'aménagement d'un parc urbain rue Donohue

- 4.1 Octroi de la soumission pour l'aménagement d'un parc urbain rue Donohue
- 5. Administration, finances et ressources humaines
  - 5.1 Engagement Sonia Boily Brigadière scolaire
- 6. Travaux Publics
- 7. Urbanisme et environnement
- 8. Sécurité incendie
- 9. Loisirs, culture et tourisme
  - 9.1 Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling.
- 10. Avis de motion et règlements
  - 10.1 Avis de motion Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité
- 11. Comptes
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. Levée de l'assemblée

### 3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL RÉSOLUTION NO. 10868-08-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER LUC CAUCHON ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE les membres du conseil municipal acceptent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 août 2016 et ce avec dispense de lecture; une copie dûment certifiée leur a été remise dans les délais prescrits à l'article 333, alinéa 2 de la *Loi sur les Cités et Villes* (L.R.Q., c. C-19).

#### 4. APPEL D'OFFRES - SOUMISSIONS ET CONTRATS

Remise du procès-verbal de l'ouverture des soumissions pour l'aménagement d'un parc urbain sur la rue Donohue.

# 4.1 OCTROI DE LA SOUMISSION POUR LE PARC URBAIN RUE DONOHUE RÉSOLUTION NO. 10869-08-16

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont a procédé par appel d'offre sur invitation afin d'obtenir des prix pour l'aménagement d'un parc urbain sur la rue Donohue;

**ATTENDU QUE** le 29 août 2016, m. Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint a procédé à l'ouverture de la soumission reçue;

**ATTENDU** la conformité de la soumission présentée par la compagnie 9014-2050 Québec Inc., Construction Éclair au montant de 43 075,38 taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN ET DUMENT RESOLU QUE la ville de Clermont accepte la soumission de la compagnie 9014-2050 Québec Inc. Construction Éclair pour une somme de 43 075,38 \$. Cette dépense est prévue au budget d'immobilisations à même les revenus de la Ville de Clermont pour l'année 2016.

**QUE** la présente résolution soit adressée à 9014-2050 Québec Inc, Construction Éclair, 13 rue des Étangs, Clermont (Québec) G4A 1B7.

### 5. ADMINISTRATION, FINANCES ET RESSOURCES HUMAINES

### 5.1 ENGAGEMENT D'UNE BRIGADIÈRE SCOLAIRE RÉSOLUTION NO. 10870-08-16

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont doit procéder à l'engagement d'une nouvelle personne pour la brigade scolaire;

**ATTENDU QUE** le statut de ce poste est celui de surnuméraire et que les conditions de travail qui s'y rapportent sont prévues dans la convention collective en vigueur;

Après étude des candidatures reçues et sur recommandation du comité formé à cet effet, il est proposé par Monsieur le Conseiller Luc Cauchon, appuyé par Monsieur le Conseiller Bernard Harvey et dûment résolu de procéder à l'engagement de madame Sonia Boily, 22 rue du Plateau, Clermont et ce, en date du 26 août 2016 au poste d'employée surnuméraire à la brigade scolaire.

**QUE** la présente résolution soit adressée à Madame Sonia Boily, 22 rue du Plateau, Clermont, Québec G4A 1G9 ainsi qu'au Syndicat des employés municipaux de Clermont et St-Aimé-des-Lacs Inc.

- 6. TRAVAUX PUBLICS
- 7. URBANISME ET ENVIRONNEMENT
- 8. SÉCURITÉ INCENDIE
- 9. LOISIRS, CULTURE ET TOURISME
- 9.1 PROGRAMME DE SOUTIEN POUR LE REMPLACEMENT OU LA MODIFI-CATION DES SYSTÈMES DE RÉFRIGÉRATION FONCTIONNANT AUX GAZ R-12 OU R-22

**RÉSOLUTION NO. 10871-08-16** 

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER ÉRIC MALTAIS, APPUYÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-MARC TREMBLAY ET DÛMENT RÉ-SOLU QUE la Ville de Clermont autorise la présentation du projet de Remplacement du système de réfrigération de l'aréna de Clermont au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur dans le cadre du Programme de soutien pour le remplacement ou la modification des systèmes de réfrigération fonctionnant aux gaz R-12 ou R-22 : arénas et centres de curling;

**QUE** soit confirmé l'engagement de la Ville de Clermont à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier;

**QUE** la Ville de Clermont désigne monsieur Daniel Desmarteaux, directeur général adjoint et directeur des travaux publics comme personne autorisée à agir en son nom et à signer tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

### 10. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

10.1 AVIS DE MOTION: RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L'EXPLORATION ET L'EXPLOITATION D'HYDROCARBURES DANS LE TERRITOIRE DE LA MUNI-CIPALITÉ

**RÉSOLUTION NO. 10872-08-16** 

**ATTENDU QUE** la Ville de Clermont désire protéger les sources d'eau potable sur son territoire:

**ATTENDU QUE** 295 municipalités québécoises ont réclamé, par le biais d'une requête commune, une dérogation au règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, adopté par le Gouvernement du Québec et entré en vigueur le 14 août 2014, prévoyant des distances séparatrices minimales devant être respectées entre les sources d'eau potable, les aquifères et tout sondage stratigraphique ou puits gazier ou pétrolier;

**ATTENDU QUE** le MDDELCC a refusé de statuer sur la demande de dérogation présentée en exigeant qu'un règlement soit adopté par les municipalités réclamantes;

EN CONSÉQUENCE, madame la Conseillère Solange Lapointe présentera ou verra à présenter un nouveau règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité.

## ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU LUNDI 29 AOÛT 2016

11. COMPTES

12. DIVERS

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION NO. 10873-08-16

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER RÉAL ASSELIN QUE l'assemblée soit levée à 18 h 50.

Jean-Pierre Gagnon Maire

Brigitte Harvey Directrice générale

VRAIE COPIE CERTIFIÉE

Brigitte Harvey
Directrice générale